

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal  
du 24 novembre 2011**

Le vingt quatre novembre deux mil onze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr LECHEVALIER Alain, Maire.

Etaient présents : LECHEVALIER Alain, SONILHAC Michèle, POULAIN Joseph, MABIRE Jean-Claude, LECONTE Alain, VIVIEN Janine, POULAIN Thérèse, MABIRE Edouard, FEUARDANT Guy, MABIRE Daniel, TARDIF Philippe, CAILLOT Sylvie, DROUET Yves-Marie.

Etaient absents : JOUANNE Christophe (a donné pouvoir à Alain LECHEVALIER), POULAIN Jérôme.

Secrétaire de séance : SONILHAC Michèle.

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Travaux de renforcement et sécurisation de voirie 2012.

Ce point portera le numéro 10.

⇒ **Informations du Maire :**

=====

Divers :

- Subventions voyages.
- Chemin bordant parcelles C 239 et 1152,
- Terrain multisports,

⇒ **01 – Terrain lotissement Clos d'Aubay – Nouvelle attribution du lot 1 :**

=====

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération en date du 17 juin 2011, attribuant le terrain du lotissement lot 1 à Monsieur et Madame HAMEL Sadi-Naël.

Malgré les différents courriers qui leur ont été adressés, ils n'ont pas pris contact avec Maître LAURENT, notaire à Barneville-Carteret, et n'ont pas donné suite à nos différents courriers.

Monsieur le Maire propose de remettre le lot 1 en vente et présente au Conseil une demande émanant de Monsieur et Madame LEDARD Pierrick de Barneville-Carteret ainsi que la promesse d'achat en date du 13 octobre 2011 pour ce terrain sis 1 Impasse du Clos d'Aubay.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ANNULE la délibération n° 02/17.06.11 en date du 17 juin 2011,

DECIDE de retenir la demande d'acquisition de Monsieur et Madame LEDARD Pierrick de Barneville-Carteret au prix de 40 000 euros pour le lot 1, TVA de 19,60 % incluse.

APPROUVE le principe de cession aux conditions ci-dessus,

AUTORISE Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette cession et notamment l'acte de vente qui sera établi en l'étude de la SCP BLEICHER et LAURENT, notaires à Barneville-Carteret.

#### ⇒ 02 – Taxe aménagement : Délibération fixant le taux et les exonérations facultatives

=====

Mr le Maire expose au Conseil les différentes options envisageables par la commune permettant de fixer la taxe d'aménagement.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide,

- d'instituer le taux de 1,5% sur l'ensemble du territoire communal ;

- de ne pas appliquer d'exonérations, hormis les exonérations de plein droit énumérées par l'article L .331-7 du code de l'urbanisme.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

#### ⇒ 03 – Aménagement clôture lotissement des Devises :

=====

Monsieur le Maire propose au Conseil de réaliser des plantations en limite de la clôture séparative du lotissement des Devises et du chemin desservant les parcelles agricoles.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de faire l'acquisition de plants pour réaliser une haie en limite de clôture séparative du lotissement des Devises,

Il est précisé que ces travaux seront réalisés par l'employé communal.

#### ⇒ 04 – Participations scolaires La Glacerie :

=====

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le courrier émanant de la Commune de La Glacerie et se rapportant au remboursement de fournitures scolaires d'un montant de 38.68 € pour un élève scolarisé au centre Jean Itard.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à verser une subvention d'un montant de 38.68 € à la commune de La Glacerie.

Ce montant sera prélevé à l'article 657348.

#### ⇒ 05 – Adhésion au CDAS (Centre Départemental d'Action Sociale) :

=====

Monsieur le Maire informe le Conseil que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 70 -71) concernant l'action sociale des agents territoriaux.

Cette action présente des dispositions mises en œuvre pour les événements familiaux, les enfants, les retraités, etc...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

1°) d'adhérer au Comité Départemental d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales de la Manche (C.D.A.S) pour la totalité du personnel de la collectivité.

La première cotisation, calculée au taux en vigueur défini par l'assemblée générale sera versée pour l'année 2011, le point de départ de l'adhésion étant fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2011,

2°) d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires,

3°) le montant de la cotisation sera inscrit à l'article 6281.

#### ⇒ 06 – Locations « Mille Club » - Tarifs 2012 :

=====

Monsieur le Maire propose de revoir les conditions de location du Mille-Club.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de reconduire les tarifs existants,
- d'ajouter une nouvelle prestation avec un tarif soirée hors week-end et uniquement pour les habitants de la commune,

**Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012**

<u>Prestation</u>	<u>Habitants</u>	<u>Hors commune</u>
- Location Salle	140.00 EUR	180.00 EUR
- Location Salle + vaisselle	180.00 EUR	240.00 EUR
- Location Salle + cuisine	160,00 EUR	220.00 EUR
- Location Salle + vaisselle + cuisine	220,00 EUR	280.00 EUR
- Location soirée hors week-end	80,00 EUR	
- Location <u>Table et bancs</u>	5.00 EUR	

Les arrhes sont de 25 % du montant de la location, versés 6 mois avant la date de location, ou dès la réservation si la date de location est inférieure à 6 mois.

D'autre part, le Conseil confirme l'application du dépôt de deux chèques de caution d'un montant suivant :

- 100 euros à la remise des clés pour la location,
- 50 euros pour le ménage.

**⇒ 07 – Transferts des pouvoirs de police à la CCCI :**

=====  
L'article L 5211-9-2 du CGCT prévoit, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011, un transfert des pouvoirs de police spéciale des maires en matière d'assainissement, de déchets ménagers et de stationnement des gens du voyage, au président de l'EPCI à fiscalité propre qui exerce la compétence correspondante.

Jusqu'à cette date, les maires ont la possibilité de notifier leur opposition à ce transfert au président de l'EPCI à fiscalité propre. Ce n'est qu'à défaut de notification par le maire de son opposition que le transfert de pouvoirs de police spéciale aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas transférer les pouvoirs de police du Maire en ce qui concerne l'assainissement.(le Syndicat d'Assainissement du Bassin du Fleuve de la Gerfleur et des Douits de Barneville-Carteret n'étant pas dissous).

**⇒ 08 – Lotissement Clos d'Aubay – Vote du budget 2011 :**

=====  
Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération n° 01/13.10.11 en date du 13 octobre 2011 se rapportant à la création d'un budget annexe « Lotissement Clos d'Aubay ».

Il présente le budget 2011 :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>CH</b>	<b>N° ART</b>	<b>Dépenses</b>	<b>HT</b>
<b>60</b>	6015	Terrains à aménager	15 000.00
	6045	Frais d'études terrains à aménager - Hon Géomètres	3 000.00
	605	Travaux VRD	23 000.00
		<b>Total</b>	<b>41 000.00</b>
<b>Recettes</b>			
<b>71</b>	7133	Variation des stocks	41 000.00
		<b>Total</b>	<b>41 000.00</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>CH</b>	<b>N° ART</b>	<b>Dépenses</b>	<b>HT</b>
<b>33</b>	3351	Stocks - Travaux en cours terrains	41 000.00
		<b>Total</b>	<b>41 000.00</b>
<b>Recettes</b>			
<b>16</b>	1687	Autres dettes	41 000.00
		<b>Total</b>	<b>41 000.00</b>

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents accepte le budget ainsi présenté.

⇒ **09 – Réseau assainissement Hattainville 5<sup>ème</sup> tranche – Choix du bureau d'études :**

=====

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération n° 03/13.10.11 en date du 13 octobre 2011 se rapportant au lancement d'appel d'offres pour le choix du bureau d'études et concernant la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement au village d'Hattainville – 5<sup>ème</sup> tranche.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 novembre 2011 afin d'examiner les offres reçues en Mairie.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition de la commission d'appel d'offres pour le choix du bureau d'étude afin de réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement d'Hattainville 5<sup>ème</sup> tranche, soit le cabinet d'étude SAFEGE pour un montant de 11 900 euros HT,

APPROUVE le devis précité,

AUTORISE Mr le Maire à signer le marché et toutes les pièces y afférentes.

⇒ **10 – Travaux de renforcement et de sécurisation de voirie 2011 :**

=====

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération n° 04/03.08.11 en date du 03 août 2011 autorisant le Maire à lancer un appel d'offres par le biais des services de la DDTM pour la route du Breuil.

Après consultation de ces services, il paraît opportun de faire un appel d'offres en commun avec la commune de Sortosville-en-Beaumont afin de limiter les coûts.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de lancer un appel d'offres commun avec la commune de Sortosville-en-Beaumont pour la maîtrise d'œuvre se rapportant aux travaux précités pour Les Moitiers d'Allonne et les travaux définis par la commune de Sortosville-en-Beaumont et créer un groupement de commande avec ladite commune.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cet appel d'offres.

Questions diverses :

- =====
- Le repas des aînés aura lieu le 1<sup>er</sup> avril 2012
  - Une permanence aura lieu le samedi 31 décembre 2011 de 10H00 12H00 pour recevoir les dernières inscriptions sur les listes électorales.
  - Rivière du Hameau Daumaille

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Affichage : 17.11.2011 - Convocation 17.11.2011

Conseillers en exercice : 15 – Présents 13 – Votants 14.

Aux Moitiers d'Allonne, le 25 novembre 2011  
Le Maire,  
A. LECHEVALIER.